Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250401-ARR-202504-33-AR
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

MAIRIE
DE VIC-EN-BIGORRE

ARRETE N° 202504-33

PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DU MAIRE
A M. PHILIPPE FRULIN, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
EN CHARGE DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'OCTAV
ET CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
(délégation de fonction et de signature)

Le Maire de la commune de Vic-en-Bigorre ;
Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 202007-2 du Conseil Municipal du 05 juillet 2020 fixant à huit le nombre des Adjoints ;
Considérant qu'au terme de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de déléguer certaines fonctions à des Adjoints et à des Conseillers Municipaux ;
Vu l'arrêté municipal n° 2020-48 du 15 juillet 2020 par lequel il a été donné délégation à M. Philippe FRULIN, Conseiller Municipal Délégué pour intervenir dans le domaine de la sécurité publique ;
Vu l'arrêté municipal n° 2022-55 du 07 décembre 2022 par lequel M. Philippe FRULIN, Conseiller Municipal Délégué est désigné « Correspondant Incendie et Secours » ;
Vu l'arrêté municipal n° 2023-17 du 02 mars 2023 par lequel il a été donné délégation à M. Philippe FRULIN, Conseiller Municipal Délégué pour intervenir dans le domaine de « l'OCTAV » ;

ARRETE

Article 1 : Les délégations données à M. Philippe FRULIN, Conseiller Municipal Délégué, par les arrêtés susvisés sont rapportées.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié sur le site internet de la ville de Vic-en-Bigorre conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : M. Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées ;
- A la DGFIP des Hautes-Pyrénées ;
- à M. Philippe FRULIN, Conseiller Municipal.

Fait à Vic-en-Bigorre,
Le 1er avril 2025
Le Maire,
Clément MENET



Publié le : 09/04/2025 09:55 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27576